

## Fiche d'information sur le produit

RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2019/2017 DE LA COMMISSION

<b>Nom du fournisseur ou marque commerciale:</b>	Siemens			
<b>Adresse du fournisseur</b> (b) :	BSH Hausgeräte GmbH, Carl-Wery-Str. 34, 81739 Munich, Germany			
<b>Référence du modèle:</b>	SN615X00AE			
<b>Paramètres généraux du produit:</b>				
Paramètre	Valeur	Paramètre	Valeur	
Capacité nominale (a) (ps)	12	Dimensions en cm	Hauteur	82
			Largeur	60
			Profondeur	55
IEE (a)	61.9	Classe d'efficacité énergétique (a)	F (c)	
Indice de performance de lavage (a)	1.121	Indice de performance de séchage (a)	1.061	
Consommation d'énergie en kWh [par cycle], sur la base du programme eco avec alimentation en eau froide. La consommation réelle d'énergie dépend des conditions d'utilisation de l'appareil.	1.022	Consommation d'eau en litres [par cycle], sur la base du programme eco. La consommation d'eau réelle dépend des conditions d'utilisation de l'appareil et de la dureté de l'eau.	11.7	
Durée du programme (a) (h:min)	3:30	Type	Encastrable	
Émissions de bruit acoustique dans l'air (a) [dB(A) re 1 pW]	48	Classe d'émissions de bruit acoustique dans l'air (a)	C (c)	
Mode arrêt (W)	-	Mode veille (W)	0.10	
Démarrage différé (W) (le cas échéant)	4.00	Mode veille avec maintien de la connexion au réseau (W) (le cas échéant)	0.00	
<b>Durée minimale de la garantie offerte par le fournisseur</b> (b) :			2 ans	
<b>Informations supplémentaires:</b>				
Lien internet vers le site web du fournisseur où se trouvent les informations visées à l'annexe II, point 6, du règlement (UE) 2019/2022 de la Commission (d) (b) <a href="http://www.siemens-home.bsh-group.com/energylabel">www.siemens-home.bsh-group.com/energylabel</a>				

(a) Pour le programme eco.

(b) Les modifications de ces éléments ne sont pas considérées comme pertinentes aux fins de l'article 4, paragraphe 4, du règlement (UE) 2017/1369.

(c) Si la base de données sur les produits génère automatiquement le contenu définitif de cette cellule, le fournisseur ne consigne pas ces données.

(d) Règlement (UE) 2019/2022 de la Commission du 1er octobre 2019 définissant des exigences d'écoconception applicables aux lave-vaisselle ménagers conformément à la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil, modifiant le règlement (CE) no 1275/2008 de la Commission et abrogeant le règlement (UE) no 1016/2010 de la Commission (voir page 267 du présent Journal officiel).